



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Forêt, du Bois et de la Biomasse

131, rue du Faubourg Bannier
45 042 Orléans Cedex 1
E-mail : serfobb.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

Dossier suivi par : Baptiste MAURY et Anaïs VALANCE
Tél : 02 38 77 41 38 / 48
Réf. : BM / AV

Commission Régionale de la Forêt et du Bois Installation Procès verbal de la réunion du 16 décembre 2016

Orléans, le 19 décembre 2016

La Commission Régionale de la Forêt et du Bois s'est réunie le vendredi 16 décembre 2016 à 9h30 à la Préfecture de région sous la présidence de Mme Tania André, conseillère régionale, représentant le président du Conseil Régional et M. Jean Roch Gaillet, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, représentant le préfet de région.

Etaient présents :

Tania ANDRE	Conseil Régional Centre Val de Loire
Aude BOURON	Fédération Régionale des Chasseurs
Sandrine CLEMENT	Conseil Régional Centre Val de Loire
Christèle MAYSTRE	Conseil Régional Centre Val de Loire
Murièle MILLOT	DRAAF
Anaïs VALANCE	DRAAF -SERFOBB
Dominique de VILLEBONNE	ONF Centre Val de Loire
Vincent ADAM	SWISS KRONO SAS
Jean-Philippe ANGENAULT	Experts forestiers Centre Val de Loire
Pierre BAENA	DREAL
Antoine BONNEVILLE	Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie
François-Hugues de CHAMPS	Fédération Régionale des Chasseurs
Phillippe de DREUZY	CRPF
Jean Roch GAILLET	DRAAF
François GRISON	Sologne Nature Environnement
Frédérique GROTTOT-BESSE	DIRECCTE
Philippe JAVOY	SARL PAQUIGNON
Jean de JOUVENCEL	CRPF
Jacques LAUNAY	Conseil Départemental du Loir et Cher
Jean-Pierre LEVEILLARD	Chambre Régionale de l'Agriculture
Francis LHEURE	Arbocentre
Baptiste MAURY	DRAAF -SERFOBB
Xavier PESME	CRPF
Jean-Louis PRATZ	France Nature Environnement
Jean Noël RIEFFEL	ONCFS Centre Val de Loire et Ile-de-France
Eric de la ROCHERE	Interprofession régionale, Arbocentre
Marcel ROULLET	SAS BOUSSIQUET
Dominique ROUZIES	Union Régionale des Syndicats de Propriétaires Forestiers Sylviculteurs
Bertrand SERVOIS	UNISYLVA
Charles-Antoine de VIBRAYE	Syndicat des Propriétaires Privés du Loir-et-Cher

Etaient présents au titre de personnalité qualifiée :

Marie-Pierre PAPET	Technopôle Orléans Val de Loire
Emmanuel CACOT	FCBA
Christian GINISTY	IRSTEA
Pascal GUENET	EPLEFPA des Barres Le Chesnoy
Frédéric LETOUZE	IGN

Etaient excusés donnant mandat pour Arbocentre:

Pierre BARON	ETF
Jean-François GAUDELAS	SAS GAUDELAS

Etaient excusés :

Nathalie GAUTHIER	Société Merrain Camille GAUTHIER
Michel AUTISSIER	Conseil Départemental du Cher
Gilles BAUCHERY	Société BAUCHERY et Fils
Jean Michel BOUVIER	PNR du Perche
Pierre-Louis CAZAUX	ADEME
Laurent CHERIGNY	Syndicat FGA-CFDT
Jean Yves COUTEAU	Conseil Départemental de l'Indre et Loire
Jean Noël DESCHAUMES	SA Les Bois Chauds du Berry
Bernard HUBERT	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Maurice LEROY	Conseil Départemental du Loir et Cher
Jean-Luc LONGEON	Syndicat FNAF-CGF
Albéric de MONTGOLFIER	Conseil Départemental d'Eure et Loir
Alain NEVIERE	Comité Régional de la Randonnée à Pied
Louis PINTON	Conseil Départemental de l'Indre
René ROSOUX	Conservatoire des Espaces Naturels
Guillaume de SAPORTA	Association départementale des communes forestières de l'Indre et du Cher
Hugues SAURY	Conseil Départemental du Loiret
Dejan TERGLAV	Syndicat FGTA-FO

Compte rendu

Mme André et M. Gaillet ouvrent la séance. M. Gaillet rappelle le contexte de l'installation de la commission. Mme André rappelle l'attachement de la région à la filière forêt-bois qui se formalise depuis par un CAP' filière (troisième génération en cours), avec le soutien à l'interprofession Arbocentre mais aussi plus de 20 millions d'euros de soutien à la filière, dont 80 % sont consacrés à de l'investissement.

M. Maury présente l'ordre du jour. La matinée débutera avec une présentation du règlement intérieur pour décision des membres de la commission, ensuite, pour information, le Plan National de la Forêt et du Bois et sa déclinaison régionale seront abordés ainsi que le lien CAP Filière-PRFB. Et enfin, les membres de la commission statueront sur la méthode de travail pour l'élaboration du PRFB.

Composition de la CRFB

Elle est définie au niveau national par le décret n°2015-778 du 29 juin 2015 et déclinée en région par l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2016. M. Maury informe que la CRFB compte 42 membres avec voix délibérative.

Approbation du règlement intérieur

M. Maury présente le règlement intérieur fixant le rôle de la CRFB et son organisation. Le règlement intérieur, étudié en amont par les participants, a fait l'objet de discussions constructives.

Discussions/échanges concernant le projet de règlement intérieur

M. Grison s'interroge sur le fondement de l'obligation de confidentialité prévue dans l'article 13 du règlement intérieur.

M. Lheure réagit en indiquant qu'il s'agit de cas de situations individuelles qui pourraient poser problème (entreprises en difficultés économiques par exemple) et propose de modifier l'article en spécifiant « la confidentialité si nécessaire ou si demandée ».

M. Gaillet demande s'il n'y a pas d'objection, l'assemblée approuve, l'article 13 sera donc modifié en ajoutant que la confidentialité sera respectée « si elle est demandée ».

M. Javoy soulève un autre point dans l'article 13 : à quel moment la partie prenante s'arrête ?

M. Gaillet propose de remplacer « aux délibérations » par « au vote / à tout vote au titre personnel ».

Une erreur dans l'article 5 est à corriger. En effet, c'est un arrêté et non un décret qui fixe la durée de mandat des membres siégeant à la commission (5 ans).

Une modification de la première phrase de l'article 14 est également demandée par M. de Dreuzy : « Il est envoyé aux membres sous sa forme provisoire dès que possible à la fin de la réunion pour qu'il soit fidèle aux échanges entre les participants, puis adressé une fois modifié en même temps que la convocation à la réunion suivante ».

Une autre rectification est prévue dans l'article 16 : la proposition « la présidente du conseil régional » doit être mise au masculin.

M. Bonneville pointe un problème sur le renouvellement des membres désignés nominativement. M. Maury précise que la composition de la CRFB est régie par un décret national et que le choix de la région a été de ne pas désigner nominativement les membres de la CRFB pour permettre leur représentation en cas d'absence, et de faciliter ainsi au maximum la présence de tous les acteurs à chaque réunion.

Programme National de la Forêt et du Bois et sa déclinaison régionale

M. Gaillet précise le sens du 3ème point figurant sur la diapositive 8 : il convient d'y ajouter « des effets face » avant « au changement climatique ».

M. Maury présente les principaux objectifs du PNFB :

- créer de la valeur en mobilisant la ressource durablement,
- répondre aux attentes des citoyens et des territoires,
- veiller à l'atténuation et à l'adaptation des forêts face au changement climatique,
- développer des synergies entre forêt et industries.

Il précise ensuite qu'un travail d'identification des enjeux régionaux pertinents à l'intérieur de ce PNFB est déjà mené et que, par ailleurs, le PRFB s'appuiera sur le CAP Filière.

Le PRFB devra analyser les besoins actuels et tendanciels en bois afin de définir des objectifs de mobilisation quantifiés et localisés en prenant compte les enjeux écologiques et sociaux. De cette réflexion découlera un plan d'action ainsi qu'une réflexion sur les sources de financements associées.

Discussions/échanges concernant le PRFB

À la fin de cette présentation, M. Servois fait remarquer à la commission que le PNFB, au niveau national, a déjà mobilisé beaucoup d'énergie. Quatre années ont été nécessaires à son aboutissement donc attendre encore deux ans (durée correspondant à l'élaboration du PRFB) pour

voir sa concrétisation sur les territoires serait plus que dommageable, rendant l'outil déconnecté des réalités des entreprises de la filière.

Le deuxième point soulevé par M. Servois porte sur la démarche locale et régionale du PRFB : les circulations de bois, le caractère national voire international de l'économie porte atteinte à la pertinence de développer un outil régional. Il conclut par la nécessité de viser un délai d'élaboration du PRFB d'un an (plutôt que 2 ans) et de se baser sur l'existant avec le CAP Filière.

M. Gaillet approuve en soulignant qu'une déclinaison régionale du PNFB reste essentielle et nécessaire, ne serait-ce que pour s'affranchir de problématiques inexistantes dans la région comme la problématique « Montagne ». M. Gaillet marque son accord concernant le point de vigilance relatif à la pertinence géographique, en soulignant qu'il faut faire attention à garder cette analyse supra régionale.

Lien CAP Filière-PRFB

M. de la Rochère, présente le CAP Forêt-bois 2015-2018 et sa révision à mi-parcours. Il est en cohérence avec le contrat stratégique de filière, comme le PRFB le sera avec le PNFB.

Quatre axes majeurs structurent son plan d'actions 2017-2018 :

- Axe 1 : développer les marchés et produits en bois locaux ;
- Axe 2 : appuyer les projets de développement des entreprises (collectifs et individuels) ;
- Axe 3 : mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et de son adaptation aux changements climatiques ;
- Axe 4 : animer et renforcer la cohésion de la filière régionale, mesurer l'efficacité des actions et l'évolution de la filière.

La révision de ce programme d'action, à budget constant, sera validé en comité de filière le 20/01/2017.

Le PRFB s'inscrit dans la continuité de ce document avec 3 apports importants sur :

- l'adaptation de la forêt aux changements climatiques,
- un renforcement sur la prévention des risques,
- une restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique.

Discussions/échanges concernant le bilan à mi-parcours du CAP Filière

M. Adam confirme la place particulière de la ressource en résineux pour son approvisionnement, mais souligne les efforts faits par l'entreprise SWISS KRONO en termes d'investissements pour utiliser davantage de feuillus, en faveur du développement local.

M. Gaillet intervient en fin d'exposé afin de souligner l'importance et la volonté de garder les mêmes indicateurs et les mêmes objectifs du CAP Filière pour le PRFB.

M. Grison prend ensuite la parole et fait remarquer à la commission que le CAP Filière met en évidence une filière pilotée par l'aval. Il regrette que le CAP Filière ne mette pas assez en avant l'amont forestier, défini par l'écosystème, même s'il admet que l'amont de la filière se nourrit de l'aval. Il insiste ensuite sur l'importance de la prise en compte des écosystèmes, comme les zones humides, qui constituent une richesse régionale, dans le PRFB.

M. Gaillet intervient ensuite sur les Entreprises de Travaux Forestiers, mentionnant une dimension sociale complexe pour faire des études.

M. Baena souligne que l'axe basé sur l'adaptation des besoins de l'aval avec l'offre de l'amont revêt un caractère stratégique.

M. Pratz fait part de l'existence d'initiatives entre associations et services de l'État sur certains secteurs forestiers d'intérêt écologique. Il confie la difficulté d'accéder à la forêt privée, avec des problèmes de procédures très coûteux en temps. Son souhait serait d'avoir une meilleure coordination entre la recherche et les forestiers, la situation actuelle étant, selon lui, plus que problématique, si bien que la mise en place d'outils de facilitation apparaît comme urgente.

M. Pesme répond à travers l'exemple du site Natura 2000 en Sologne, dans lequel des inventaires avec le Conservatoire Botanique et de la concertation auprès des propriétaires ont été mis en place. Cependant le domaine privé reste quoiqu'il en soit privé par définition et chaque propriétaire est libre d'en réguler l'accès.

M. Gaillet comprend les remarques, et bien qu'il ne soit pas envisageable de faire évoluer le statut de propriété des forêts, il peut être judicieux de miser sur la qualité du travail en amont, ainsi que sur les techniques de sylviculture moins brutales.

M. Angenault revient sur la gestion des écosystèmes : cette dimension est déjà présente dans le CAP Filière avec la diffusion des bonnes pratiques.

M. Lheure commente ensuite les objectifs du CAP Filière à l'horizon 2018 qui peuvent se révéler un peu frustrant avec une baisse régionale de 30 % des effectifs et de l'activité dans le bâtiment. Cependant, il insiste sur la nécessité de relativiser cette stagnation des chiffres car la construction bois est un secteur prometteur.

M. Pesme rejoint M. Grison sur un enjeu majeur du PNFB qui est la prise en compte de l'amont. Il souligne que l'amont se nourrit de l'aval mais au pas de temps du forestier : la prise en compte de la ressource par les industries de l'aval est primordiale pour la pérennité de la filière.

M. Guenet intervient sur l'aspect formation forestière et avec une offre régionale allant du CAP au Master, la région combine tous les aspects pour avoir les clefs en main afin de mobiliser correctement nos écosystèmes forestiers. Actuellement l'offre de formation se situe surtout dans l'Est de la France, la politique du conseil régional Centre Val de Loire étant de rajeunir ce secteur tout en étant au plus près des attentes de la filière. Ce vivier de formations en région Centre Val de Loire est un réel atout. De plus, l'amélioration de la formation forestière est une préoccupation majeure, avec des investissements de certains EPL dans l'achat de machines forestières.

Mme André confirme le besoin réel en formation et la position de la région Centre Val de Loire, en avance dans le domaine par rapport aux autres régions. Elle souligne par ailleurs un problème récurrent concernant les critères d'utilisation du bois dans la construction pour les communes qui ne trouvent pas de fournisseurs locaux : des porteurs de projets demandent des dérogations pour du bois exotique.

M. de la Rochère informe sur le rôle de communication d'Arbocentre, notamment de Mme Grandchamp, auprès des porteurs de projets et des collectivités et assure qu'il y a les entreprises nécessaires dans la région.

M. Servois revient sur l'enjeu formation précisant que le master à l'école des Barres est capital et constitue un atout indéniable pour la filière régionale.

M. Grison souligne également l'importance de la formation initiale avec notamment les cycles FOGFOR permettant une diversité dans les profils forestiers.

Un point est soulevé par M. de Dreuzy concernant l'amélioration de la desserte et la nécessité de renouveler le réseau des fossés également, en particulier en Sologne. La perte progressive de ce réseau mis en place sous Napoléon III pose problème lors du renouvellement des peuplements.

Un point rapide d'actualité sur la grippe aviaire est également abordé suite à ces discussions à la demande de M. Lheure.

Méthode de travail sur l'élaboration du PRFB

M. Maury récapitule les points majeurs dans l'élaboration du PRFB à savoir :

- s'appuyer sur l'existant,
- adopter un calendrier court (1 an),
- élaborer un document stratégique, succinct et opérationnel,
- avoir une démarche d'élaboration partagée,
- faire un focus sur les actions « orphelines » à intégrer.

Il propose alors une méthode d'élaboration par groupes de travail intégrant les thématiques phares et se basant sur une réorientation des groupes de travail installés par Arbocentre.

Il propose la mise en place de trois groupes : sylviculture de demain, approvisionnement et innovation et valorisation des bois locaux, avec comme thématiques transversales : la communication, la formation et l'emploi et l'environnement. Un comité de pilotage veillera à harmoniser et synthétiser les travaux de chaque groupe.

L'élaboration du PRFB se fera en synergie du CAP Filière. Les groupes de travaux vont être mis en place en février 2017 et une deuxième réunion de la CRFB sera prévue en juin.

L'échéance est fixée à décembre 2017 avec une 3ème réunion de la CRFB visant à valider le PRFB.

Discussions/échanges concernant la méthode d'élaboration du PRFB

M. Maury propose que l'installation du comité paritaire forestier-chasseurs ait lieu lors de la CRFB de juin.

Suite à l'intervention de M. Maury, M. de Dreuzy intervient sur l'implication de la forêt privée et rejoint l'avis de M. Servois sur la nécessaire lisibilité et cohérence du PRFB qui doit s'inscrire dans la durée : il faut avoir conscience que ce sera un travail pour les 50 ans à venir.

M. Pesme compare d'ailleurs la filière bois à un fleuve qu'il ne faut pas pousser par l'amont mais tirer par l'aval si on ne veut pas qu'il déborde. Il enchaîne sur le décalage temporel entre l'offre et la demande dans le domaine forestier et la nécessité d'avoir des industries qui s'adaptent à la forêt et non l'inverse.

M.Adam le rejoint et insiste sur l'importance d'être ensemble dans la filière. L'industriel se développe avec les besoins du marché, mais il faut faire avec l'amont. Un des problèmes actuels c'est qu'on ne sait pas vendre nos produits précise M. Adam. Arbocentre fait de la prescription mais il y a des concurrents qui ont un lobby beaucoup plus important.

Mme Clément intervient alors sur le Plan de Développement Régional et ses 3 mesures forestières qui vont être discutées à la mi-parcours cette année pour une proposition en commission européenne en automne 2017. Le conseil régional rendra compte de l'avancement de ces crédits forêt débloqués par l'Europe.

Financements

Mme Maystre présente ensuite les dispositifs d'aides régionaux forêt-bois avec 3 appels à projets en 2017 :

Desserte :	20/02 au 30/04	et	02/05 au 31/07
ETF :	02/05 au 30/06		
Scieries :	01/03 au 30/04		

M. Maury présente l'appel à projet national 2017 « innovation en forêt », débloquant 18 millions d'euros sur l'amont forestier de la « graine à la grume » pour des projets collectifs et innovants. Les dossiers seront examinés par la DRAAF puis par le ministère. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 13 mars 2017.

M. Gaillet conclut la commission, affirmant l'importance de l'implication des membres de la CRFB au sein des futurs groupes de travail et de la nécessité de communiquer en fin d'année au moment de l'aboutissement du PRFB.